

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 10/12/2022 Dossier complet le : 12/12/2022 N° d'enregistrement : 2022-1002

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un forage d'exploitation F4 captant l'aquifère captif de la Craie sur la commune de Cappelle-en-Pévèle (59), en remplacement du forage F2 INES situé sur la commune d'Avelin (59) et exploité en eau de source.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale ROXANE NORD

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale M. BAYENS Luc, Président

RCS / SIRET

3	8	2	9	0	3	4	9	0	0	0	0	5	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. Dispositifs de captage et de recharge 27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	b) Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 000 000 m ³ et supérieur ou égal à 200 000 m ³ , excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils. Volume de prélèvement déjà autorisé pour "Eau de source INES" par arrêté préfectoral du 26/07/2018 (876 000 m ³ /an). a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet vise au remplacement du forage F2 INES situé sur la commune d'Avelin (59) (Voir annexes 2 et 4). Le nouveau forage F4 serait situé sur la commune de Cappelle-en-Pévèle (59) et capterait l'aquifère captif de la Craie (Sénonien et Turonien supérieur) à une profondeur comprise en -46 m et -80 m.

Si le forage donne satisfaction, il sera demandé une modification ICPE de l'arrêté préfectoral en vigueur du 21 mars 2011 (modification des articles 1.2.4 et 4.1.1).

L'activité de prélèvement d'eau sur le site classé est soumis à autorisation sous la rubrique IOTA 1.1.2.0 (prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage dans un système aquifère, le volume prélevé étant supérieur à 200 000 m³/an et inférieur à 10 000 000 m³/an).

4.2 Objectifs du projet

Le forage F2 situé sur la commune d'Avelin (59), voir annexes 2 et 4, est exploité par la société Roxane Nord sous la désignation commerciale "Eau de source INES". Suite à l'apparition de traces de métabolites de pesticides dans les eaux prélevées, une décision d'anticipation a été prise, avec la réalisation d'un nouvel ouvrage F2 bis à Bersée (59) en remplacement du forage F2 INES situé à Avelin. Le 01/06/2022, la préfecture du Nord a décidé (voir annexe 11 examen au cas par cas n°2022-1000) que "le projet de réalisation d'un forage d'exploitation F2 bis captant la nappe de la Craie à Bersée en remplacement du forage F2 Ines à Avelin et exploité en eau de source par la société Roxane Nord sur son établissement de Mérignies, déposé en date du 06/05/2022, n'est pas soumis à étude d'impact en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement." Toutefois, la réalisation du forage F2 bis en 2022 n'a pas donné entière satisfaction (débit insuffisant) à l'heure actuelle. Ainsi, afin d'espérer une qualité d'eau pompée exempte de pesticides, il a été convenu de positionner ce nouvel ouvrage au niveau du Bassin d'Orchies où la craie est protégée des pollutions superficielles par une importante épaisseur d'argiles. Le site retenu est localisé sur la parcelle 62 section 0A, terrain appartenant à Nicolas BLONDEAU, au Sud-Est de l'usine. Une convention sous conditions suspensives a été mise en place avec le propriétaire de la parcelle. Le forage F4 sera implanté à environ 4,7 km au Sud-Est du forage F2. Malgré la distance, les forages F2 et F4 exploitent la même masse d'eau souterraine (1003), contenue dans l'aquifère crayeux du bassin versant souterrain de la Deûle. Si les résultats quantitatifs et qualitatifs de ce nouvel ouvrage F4 répondent aux attentes, le forage F2 sera abandonné et comblé dans les règles de l'art afin de garantir l'absence de circulation d'eau et l'absence de transfert de pollution. Le local technique du F2 sera détruit.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ouvrage sera réalisé par forage à la méthode rotary et traversera successivement les formations superficielles du Quaternaire, l'argile d'Orchies (Yprésien) puis les sables et argiles (Landenien) jusqu'à la cote de 5 m NGF environ. Cette phase sera tubée en acier inoxydable et une cimentation sous pression sera réalisée pour mise en place d'un coulis de ciment à l'extrados du tube. La seconde phase consistera au forage et au captage de la nappe de la Craie du Séno-Turonien à l'aide d'un tube crépine positionné entre - 46 m et - 80 m de profondeur. L'extrados entre la crépine et la craie sera comblé par un massif de gravier siliceux filtrant. (voir annexe 7 coupe technique prévisionnelle du forage F4).

En phase terminale : un test de pompage sera réalisé pour déterminer les caractéristiques hydrodynamiques de l'ouvrage.

- un pompage par paliers permettra de déterminer le débit critique et le débit maximum d'exploitation ;
- un pompage longue durée de 72 heures, à un débit constant proche du débit d'exploitation à savoir 100 m³/h, permettra de déterminer la transmissivité de la nappe de la Craie.

Une tête étanche sera mise en place (bride soudée sur le tube inox de tête DN 400 et plaque pleine boulonnée/cadenassée) pour assurer la protection de la nappe captive captée vis-à-vis des risques d'intrusion et d'infiltration d'eaux souillées à proximité immédiate ou directement dans le forage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans l'hypothèse de résultats qualitatifs et quantitatifs satisfaisants, l'exploitation de ce nouvel ouvrage F4 viendrait en substitution de l'autorisation d'exploiter l'eau du forage F2 situé sur la commune d'Avelin (59), à des fins de conditionnement en eau de source, soit 100 m³/heure - 2 400 m³/jour - 876 000 m³/an (voir annexe 9 arrêté préfectoral du 26/07/2018).

Il n'est pas envisagé dans ce projet de demander un prélèvement supplémentaire sur la nappe de la Craie.

Un local technique de surface identique à celui du forage F2 (6m²) sera construit pour protéger l'ouvrage F4.

L'obturation du forage F2 sera réalisée dans les règles de l'art (voir annexe 11).

La remise en l'état du terrain au forage F2 sera réalisée avec retrait de la clôture et démolition du local technique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet sera soumis à :

- autorisation au titre de la Loi sur L'eau dans le cadre du Code de l'Environnement ;
- autorisation au titre du Code de la santé publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Réalisation d'une tête de forage en diamètre 635 mm, tubée diamètre 560 mm et cimentée à - 6 m. Réalisation d'une chambre de pompage en diamètre 508 mm, tubée inox 304 L diamètre 406 mm et cimentée à - 46 m. Forage de l'aquifère en diamètre 375 mm, crépine DN 250 mm fil enroulé de - 46 à - 80 m. Emprise au sol durant les travaux : 150 m ² Emprise au sol en exploitation : 6 m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit Grande-Campagne
59242 CAPPELLE EN PEVELE

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 09' 28 " 60E Lat. 50° 30' 26 " 27N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 6.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 6.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du Département du Nord, approuvé par l'arrêté préfectoral du 01/08/2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage F4 se situe à 4,7 km au Nord-Est du site Natura 2000 FR3112002 Les Cinq Tailles. Voir annexe 6.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage F4 se situe à 690 m du Château de Rupilly (Immeubles classés ou inscrits) et à 180 m de son périmètre de protection (Protection au titre des abords de monuments historiques). Voir annexe 6.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement dans la nappe de la Craie (Sénonien et Turonien supérieur) masse d'eau souterraine (1003). En phase travaux, un prélèvement de l'ordre de 5 000 m3 sera réalisé durant les tests de pompage. En phase d'exploitation, le prélèvement sur le nouvel ouvrage viendra en substitution du prélèvement accordé par arrêté préfectoral du 26/07/2018 sur le forage F2 INES (100 m3/heure - 2 400 m3/jour - 876 000 m3/an). Aucun prélèvement supplémentaire sera demandé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 15 m3 de cuttings et boues du forage qui seront évacués du site et mis en décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Risque de contamination de la nappe de la Craie et des Sables d'Ostricourt (Landénien) durant les travaux de forage.</p> <p>Plan d'action : respect des règles d'hygiène et de sécurité. Travail dans les règles de l'art. Habilitation de la société de forage retenue.</p> <p>La validation sanitaire et le suivi sera fixé par l'ARS une fois le dossier de demande d'exploitation déposé, si l'ouvrage donne satisfaction en qualité et quantité d'eau.</p>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de pompage de développement du forage transiteront dans un bac de décantation avant rejet. Rejet d'eau propre durant les tests de pompage. Pendant ces essais, les paramètres suivants seront mesurés : température, conductivité et couleur (observation visuelle), mais aussi teneur en MES. Point de rejet : fossé situé à l'Est de la parcelle 62 section 0A.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Respect de l'arrêté de prescriptions générales (s'il est établi).
 Respect des normes d'hygiène et de sécurité.
 Entreprise de forage certifiée AFNOR.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La présente analyse montre que ce projet, qui s'inscrit en réponse au besoin d'assurer la pérennité en eau de source, eau d'origine souterraine, bénéficiant d'une protection contre la pollution, et n'ayant subi ni traitement chimique, ni adjonction, n'aura que des impacts non significatifs sur l'environnement. En effet, :

- le point de forage sera implanté dans un environnement favorable ;
- in fine, le prélèvement d'eau issu de ce forage viendra en substitution du prélèvement déjà accordé par arrêté préfectoral du 26/07/2018 sur le F2.

C'est pourquoi la possibilité de ne pas réaliser une évaluation environnementale faciliterait la mise en oeuvre de ce projet qui répond à une forte demande européenne.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage. - Annexe 2 : Plan de situation au 1/32 522. - Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation du forage F4. - Annexe 4 : Localisation géographique et photographie du forage F2. - Annexe 5 : Localisation du forage F4 par rapport au site classé. - Annexe 6 : Localisation du forage F4 par rapport aux ZNIEFF type 1 et type 2, au site Natura 2000 et au Parc Naturel Régional. - Annexe 7 : Coupe technique prévisionnelle du forage F4. - Annexe 8 : Mémoire technique forage F4 (SADE). - Annexe 9 : Arrêté préfectoral du 26/07/2018 (autorisation d'exploitation du forage F2 en "Eau de source INES"). - Annexe 10 : Décision non soumission Forage F2 bis. - Annexe 11 : Coupe technique d'obturation du forage F2.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

MERIGNIES

le,

08/12/2022

Signature



S. Vauthrin